

Coup d'accélérateur sur le bonus/malus automobile

Séverin Husson , le 20/07/2018 à 18h16 Mis à jour le 20/07/2018 à 18h16

https://www.la-croix.com/Economie/France/Coup-daccelerateur-bonus-malus-automobile-2018-07-20-1200956635?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_campaign=welcome_media&utm_content=2018-07-22

Le plan « mobilités propres », présenté vendredi 20 juillet par les ministres de l'écologie et des transports, Nicolas Hulot et Élisabeth Borne, prévoit un renforcement du bonus-malus écologique.

ZOOM

La ministre française des Transports Elisabeth Borne et le ministre français de la transition écologique et inclusive Nicolas Hulot à Bonneuil-sur-Marne, dans la banlieue sud-est de Paris, le 16 avril 2018. / Philippe Lopez / AFP

► **Qu'a annoncé le gouvernement ?**

Pour favoriser l'achat de véhicules moins émetteurs de gaz à effets de serre et soutenir les ventes de voitures électriques, Nicolas Hulot et Élisabeth Borne, ministres des transports et de l'écologie, ont souhaité renforcer le bonus/malus automobile. Le plan « mobilités propres », présenté vendredi 20 juillet, prévoit ainsi une baisse du seuil de déclenchement du malus de 3 grammes de CO₂ par kilomètre en 2019.

Le seuil de déclenchement du malus, qui peut s'élever à 10 500 €, va passer l'an prochain à 117 grammes par kilomètres, contre 120 actuellement. Cette baisse devrait se poursuivre dans les années à venir précise le plan.

Le bonus écologique, qui profite notamment aux acquéreurs de véhicule électrique, sera « *maintenu à un niveau élevé* », précise également le plan.

Nicolas Hulot à l'heure du bilan

► **Quel est le bilan financier du bonus-malus ?**

Selon les chiffres du rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, le député (LREM) Joël Giraud, le malus automobile devrait rapporter cette année quelque 475 millions d'euros, contre une estimation initiale à 388 millions d'euros.

Il s'agit d'un nouveau record depuis l'instauration du dispositif il y a dix ans. En 2017, les recettes du malus s'élevaient à 352 millions d'euros.

Ce surplus s'explique, déjà, par l'abaissement du seuil d'application du malus automobile à 120 grammes de CO₂ par kilomètre, un niveau qui concerne bon nombre de véhicules.

Les recettes dégagées servent à financer les bonus, ainsi qu'une prime à la conversion dont l'objectif est de favoriser le retrait des véhicules diesel les plus polluants.

► Est-il efficace en termes écologiques ?

Un objectif de réduction de la moyenne des émissions du parc automobile a été fixé dans le cadre du Grenelle de l'environnement : de 176 grammes de CO₂ par kilomètre en 2006 à 120 grammes à l'horizon 2020. Le dispositif du « bonus-malus » automobile doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs, en incitant les acheteurs à privilégier les véhicules à faible émission de CO₂, en accélérant le renouvellement du parc automobile, mais également en stimulant l'innovation technologique des constructeurs.

[Contre la pollution des transports, des mesures annoncées mais pas de révolution](#)

La direction de la législation fiscale affirme, selon le rapport du député Joël Giraud, avoir constaté une baisse des ventes de véhicules émettant entre 125 et 135 grammes de CO₂ par kilomètre – ce qui était précisément le but recherché.

Le rapport note aussi le succès des primes à la conversion, dont les critères ont été revus au 1er janvier 2018 : 51 698 demandes ont été validées sur les 6 premiers mois de l'année (80 % des véhicules mis au rebut étaient des diesels), contre 7 909 primes octroyées en 2017.

S'agissant du bonus, le rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale a comptabilisé 96 767 aides versées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018. Elles concernent, pour l'essentiel, des acquisitions réalisées en 2017.

« Le législateur estime que le développement du véhicule électrique ne peut se faire sans incitations financières fortes et dans la durée à destination du consommateur, note le rapport. Comme l'a récemment souligné France Stratégie, le maintien des aides financières actuelles reste nécessaire tant que le coût du véhicule électrique sera supérieur à celui du véhicule thermique. »

